

Séance débutée à 18h.

➤ Etaient présents :

- M. Lucas, Mme Soares : représentants de la mairie de Seychalles
- Mme Rigaud, Mme Delay, Mme Dinand, Mme Philippon : représentantes des parents d'élèves élus.
- Mme Prohac, Mme Dalle, Mme Bonafé, Mme Fougerouse : enseignantes.

➤ Etaient excusés :

- M. Colonel : Inspecteur de l'Education Nationale de Thiers (IEN)
- M. Faye : DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale)

• Organisation de l'école :

La directrice est responsable des temps scolaires : de 8h50 à 12h et de 13h20 à 16h30.

Elle préside les réunions entre les enseignants, coordonne les projets, fait le lien avec la mairie et les parents, organise les services des enseignants, assure la sécurité des élèves sur le temps scolaire...

La **mairie est responsable** des temps périscolaires : **garderie et cantine**. Elle organise le temps de travail des personnels municipaux (ATSEM, agent...), les modalités d'inscription et règlements de garderie et de cantine. La mairie est aussi responsable des locaux de l'école qu'elle laisse en gestion à la directrice sur les temps scolaires (9h/12h-13h30/16h30).

Le conseil d'école :

Membres de droit :

Le conseil d'école réunit, 3 fois par an, l'équipe enseignante, la mairie, les représentants des parents d'élèves élus ainsi qu'un DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale) et l'Inspecteur de l'Education Nationale qui peut y assister. Le président du conseil d'école est la directrice.

Fonctionnement :

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois qui suit l'élection des parents. Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves. Pour l'école de Seychalles, nous choisissons jusqu'à présent de le diffuser par mail pour être sûrs que tout le monde y ait accès. Nous souhaitons aussi le faire apparaître sur le site de la mairie, rubrique école, afin d'être cohérents avec notre projet Développement Durable (économie de papier). Nous demanderons aussi à toutes les parties de le signer (mairie, parents, corps enseignant).

Attributions : Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.
- l'hygiène scolaire.
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles ; donne son accord sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège afin de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré, et donne son accord sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.

En outre, une information peut être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

Le conseil d'école est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

Dialogue avec les parents :

Les représentants de parents élus échantent avec les autres parents afin de recueillir leurs avis, questions ou propositions et peuvent ainsi porter la parole de la majorité au conseil d'école. Si une question posée par un parent les gêne ou les met mal à l'aise, ils peuvent discuter du fond de la question avec le parent et reformuler ou inciter la personne à venir dialoguer avec nous. Nous n'avons jamais refusé le dialogue avec les parents.

- **Vie de l'école :** 79 élèves (1 famille partie : 4 enfants + 2 partis pour revenir en janvier)
 - 18 en classe MS-GS : 10 MS - 8 GS Mme Bonafé avec ATSEM : Mme Rivard
 - 18 en classe PS-CP : 5 PS - 13 CP Mme Prohac avec ATSEM : Mme Jourdan
 - 19 en classe de CE1-CE2 : 11 CE1- 8 CE2 Mme Dalle
 - 24 en classe de CM1-CM2 : 10 CM1- 14 CM2 Mme Fougrouse et Mme Fillion les mardis

Rythmes scolaires :

- Rappel des horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30.
- APC réalisées par les enseignantes : aide aux élèves en difficulté qui peut avoir lieu le matin avant la classe ou après la classe.

Présentation du RASED : Réseau d'aide aux élèves ayant des difficultés.

Ce sont des enseignants spécialisés, avec une formation spécifique.

Certains maitres font de l'aide pédagogique : prise de petits groupes de soutien, font passer des bilans, conseille des adaptations à faire en classe. La priorité est donnée aux élèves de CP-CE1 afin d'acquérir la lecture.

D'autres maitres sont rééducateurs et interviennent en maternelle pour aider mes enfants à appréhender les règles de vie collective.

La psychologue scolaire propose des bilans et des conseils pour orienter au mieux les élèves.

Ces enseignants peuvent intervenir sur demande des enseignants mais aussi des parents ou des enfants.

(plaquette d'informations jointe à ce mail)

- **Hygiène et Sécurité :**

Plan vigipirate : Le Ministère de l'Education Nationale nous recommande la plus grande prudence d'autant plus avec ce qui se passe en ce moment. Voilà pourquoi, nous ne permettons pas facilement aux parents de rentrer dans l'école. Nous devons donc fermer le portail à clé et nous accompagnons les élèves au portail.

En ces temps de rehaussement du niveau de vigilance, la question se pose également pour les temps périscolaires : la mairie étudie pour la rentrée les différentes solutions possibles à court terme.

Pour le moyen terme, des études seront relancées pour installer un interphone au portail couplé à une gâche, afin qu'il reste fermé à clé. Cela coûte cher et demande des travaux donc ne pourra se faire dans l'immédiat pour des raisons budgétaires.

Risque incendie : Plan d'évacuation élaboré par la directrice avec exercices réguliers.

Exercice d'évacuation qui sera effectué mardi 17/10/23. L'an dernier moins de 3 mn pour évacuer toute l'école sur la place de la mairie.

PPMS : Plan particulier de mise en sécurité face aux risques majeurs.

Rappel : Ce plan permet de préparer les adultes de l'école à intervenir en cas de problème majeur.

Risques possibles pour l'école de Seychalles : Transport de marchandise dangereuse, mouvement de terrain, séisme.

Pour chaque type de risque, un plan de mise en sécurité est prévu. (plan d'évacuation ou plan de confinement).

Le PPMS regroupe des consignes de mise en sécurité des enfants. Chaque enseignant a un rôle précis à jouer en cas d'accident majeur.

Risque attentat-intrusion : Signal sonore : corne de brume.

Un exercice de confinement sera organisé dans l'année.

- **Règlement de l'école :**

Le règlement est élaboré à partir du règlement départemental. Pas de changement par rapport à l'année dernière.

Le règlement de l'école a été voté à l'unanimité.

Question : Etes-vous d'accord pour renouveler le vote par correspondance pour les élections 2024 ?

Etes-vous d'accord pour garder cette taille de bulletin de vote ? Ok à l'unanimité.

• Projet d'école. Projet d'école 2020-2023 :

C'est un document élaboré par l'équipe pédagogique pour permettre la réussite de tous les élèves. Il est établi pour 3 ans (2020-2023).

Nous avons mis les priorités sur le travail de lecture/écriture/vocabulaire et résolution de problèmes (compréhension) : Travail avec Narramus dès la maternelle, travail autour de l'oral et de la fluence de lecture pour enrichir le vocabulaire.

Nous souhaitons aussi travailler avec nos élèves pour progresser en terme d'effort et de persévérance.

Nous conservons notre travail autour du développement durable.

Un nouveau projet d'école sera établi dans le courant de l'année.

Cycle 3 : CM1-CM2-6^{ème}

- Le conseil école-collège s'est déjà réuni début septembre pour parler de nos projets communs.

Nos actions :

- Conseil école-collège qui se réunit au moins 3 fois par an.
- Evaluations par compétences à l'école primaire, et en 6^{ème}.
- Accompagnement des élèves les plus fragiles : PPRE passerelle.
- Progression établie en maths et français pour les compétences à acquérir en CM et celles à acquérir en 6^{ème}.
- Rencontre entre professeurs de CM2 et professeurs principaux de 6^{ème} fin juin début juillet pour faire la liaison.
- Travailler ensemble sur un projet pluridisciplinaire qui se terminera par une journée finale au collège : Biath'sciences cette année (projet mêlant sport, SVT et physiques)
- + visite du CDI et repas au self.

• Projets de l'année.

Labels : - L'école de Seychalles a obtenu le label « école E3D » ce qui veut dire « établissement en démarche global de développement durable ».

Nos actions durables (sur plusieurs années) : le marché d'automne, moins de papier (mails), éducation au développement durable, tri des déchets, **école du dehors étendue cette année aux classes de CE et CM...**

- l'école a le label « **Génération 2024** » (obtenu en 2019 avec la collaboration de plusieurs écoles du secteur de collège de Lezoux : Beaugard, Lezoux, Culhat...) pour valoriser les valeurs du sport : dépassement de soi, persévérance et rigueur.

L'idée est de promouvoir le sport en tant que bénéfique pour la santé et l'esprit avec en ligne de mire les Jeux Olympiques à Paris en 2024. Chaque année, un projet sportif doit être mis en place.

- Cette année il y aura **2 journées « olympiades » organisées avec l'école de Beaugard-l'Evêque.**
- Participation à la semaine olympique et paralympique.

Toute l'école : Projet « Les Jeux Olympiques et le Monde »

- Chaque classe travaille **sur ce thème** avec des supports adaptés à l'âge des enfants : albums, romans...

Travail sur les différents sports, pays, continents...

Ce thème est évoqué à travers diverses compétences du programme scolaire de l'école : lecture, poésie, chanson, éducation morale et civique, sciences, histoire etc...permettant ainsi une ouverture sur le Monde pour les élèves et une meilleure éducation aux valeurs du sport.

- **Inscription de toute l'école à l'USEP** : rencontres sportives à venir au niveau départemental.
- **Inscription de toute l'école au livre élu** : Albums et romans sur le thème des J.O.
Journée finale organisée à la médiathèque de Lezoux pour la classe des CM le 13 juin 2024.
- **Projets en partenariat avec la médiathèque de Lezoux** :
 - **Travail avec un auteur français Benoit Jacques** : pour la classe des CM.
Rencontre avec cet auteur + ateliers d'écriture pendant 2 jours les 8 et 9 janvier 2024.
 - **Ateliers art et philo** : pour la classe de CE
Une intervenante formée en philosophie pour les enfants viendra tous les mardis matins en mars et avril.
- **Projet l'école du dehors** : Projet poursuivi par Mme Prohac (PS/CP). Mme Dalle et Mme Fougerouse se lancent aussi avec leurs classes (CE/CM) une demi-journée par semaine.

- **Projet « Chœur en classe »** : pour les classes de PS-CP et MS-GS.
Après le succès de l'année dernière, les 2 classes de maternelle-CP se lancent dans l'aventure : Ils peuvent chaque semaine accéder à un enregistrement **d'une cheffe de chœur** qui apprend un chant aux enfants : il s'agit de chants traditionnels ou chansons françaises faisant partie du patrimoine.
Enfin, les 2 classes participeront au **concert de fin d'année** regroupant 400 élèves et le chœur régional d'Auvergne. Ce concert aura lieu **le jeudi 27 juin à 20h à la maison de la culture à Clermont-Ferrand**.
- **Projet « Sciences en chanson »** : classes de CE1-CE2 et CM1-CM2.
Organisée par l'OCCE et mettant en valeur la coopération, ce projet fait intervenir une compositrice-interprète qui viendra plusieurs fois dans les classes afin **d'écrire avec les enfants une chanson** en lien avec une leçon de sciences étudiée dans la classe. Il est également prévu d'enregistrer cette chanson sur un support numérique.
+ journée finale à Exposciences le jeudi 31 mai ou le vendredi 1^{er} juin.
- **CP-CE1-CE2** : Piscine en décembre et janvier à Billom les vendredis après midis de 14h30 à 15h15.
Merci à Audrey Delay et Kévin Chatard de passer l'agrément cette année pour nous accompagner.
- **GS à CE2** : Rallye mathématiques : 3 épreuves de problèmes à résoudre en groupe classe.
- **Prouve-le** : énigmes pour les élèves de CM : Ils reçoivent **une info en ligne** (3 ou 4 fois dans l'année) et ils doivent enquêter sur le net pour prouver la véracité ou non de cette info !
Info ou intox ? A eux de le découvrir !
- **Classe de découverte Jeux olympiques au Super Lioran** : pour les classes de CE-CM (26 au 28 juin 2024)
3 jours pour faire du VTT, de l'escalade, du tir à l'arc, de la course d'orientation, et du biathlon.
- **Commémoration du 11 novembre** : Les élèves de CM y chanteront la Marseillaise et les élèves de CE chanteront un hymne à la paix.

• Echanges avec la mairie :

La mairie demande à l'école de faire un peu plus de communication pour tous ces beaux projets qui mettent en valeur le village et son école. Il est convenu, qu'en plus du journal, la directrice enverra régulièrement des photos des différents projets pour qu'elles soient mises sur le site de la mairie (pour ceux qui ont donné le droit à l'image).

• Actions pour permettre le financement d'activités pédagogiques :

Marché d'automne : Samedi 14 octobre : vente de fruits et légumes de saison, bonbons et gâteaux, objets créés par les enfants... afin de financer des projets pédagogiques. Bénéfice de 760 € environ.

+ 365 € de bénéfice pour l'asso Crayon Gomme + récré.

GRAND merci aux parents/grands parents qui ont rendu ce marché possible !

L'école (OCCE) organise aussi la vente de chocolats pour Noël ainsi que la vente des photos de classe (au printemps). + **tombola pour classe de découverte**.

• Bilan OCCE.

6 180,92 € pour démarrer l'année. Nous avons eu 243€ de bénéfice pour la vente de notre journal.

L'association Crayon Gomme + récré nous a déjà donné 2 000 € pour financer nos sorties et projets. Merci !!!

Questions de parents à l'école :

- Il arrive que le portail de la cour soit ouvert à certains moments de la journée. Souvent à 13h30, parfois à d'autres moments. Même si les maîtresses et les ATSEM sont dans la cour, cela reste un danger pour nos enfants avec le passage des voitures ou même la simple possibilité de sortir dans les rues de Seychalles.

Réponse école : Vous avez raison, cela est déjà arrivé. En effet, les maîtresses de surveillance se reculent souvent dans la cour afin de voir ce qui se passe sous le préau mais cela nous éloigne du portail.

Nous avons, bien sûr un œil sur le portail mais nous allons bien veiller à le fermer ou à ce qu'une maîtresse reste au portail quand il est ouvert.

Séance close à 19h50.